

**MOTION D'URGENCE PRÉSENTÉE PAR LES GROUPES SOCIALISTES, APPARENTÉS
ET CITOYENS ET ADS-PCF ET APPARENTÉS RELATIF À LA CARTE SCOLAIRE**

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Soulignant qu'en dépit de leurs alertes, le Conseil départemental de l'éducation nationale a été maintenu ce jour, jour de séance plénière au Conseil départemental, ce qui empêche les conseillers départementaux d'être présents et de faire connaître leurs arguments concernant la future carte scolaire ;

Venant d'apprendre qu'aucune création de poste enseignant ne sera accordée à l'Académie de Limoges à la prochaine rentrée scolaire ;

Soulignant que ce statu quo ne sera pas sans incidence sur le fonctionnement des écoles de la Haute-Vienne ;

Rappelant les engagements pris par le ministère de l'Éducation nationale pour renforcer l'attractivité de l'école rurale et l'accompagnement des personnels notamment dans le cadre des territoires éducatifs ruraux (TER) ;

Rappelant que la Haute-Vienne fait partie des départements à dominante rurale ;

S'inquiète du fait qu'aucun moyen nouveau ne soit déployé afin notamment de garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, un des objectifs ambitieux pourtant affichés par le dispositif TER présent dans notre département ;

S'inquiète également de la baisse de la Dotation globale horaire (DGH) qui a des incidences sur le bon fonctionnement des établissements ;

Tient à souligner que la crise sanitaire a fortement perturbé le cours des enseignements et qu'elle a fait apparaître des difficultés chroniques de remplacement ;

Affirme la nécessité pour l'ensemble des élèves de bénéficier d'un taux d'encadrement suffisant afin d'accélérer leur apprentissage dans de bonnes conditions ;

Insiste sur son attachement profond à ce qu'un service public de l'éducation de qualité soit maintenu en tout point du territoire haut-viennois ;

Demande au ministre de l'Éducation nationale de prendre en considération l'ensemble de ces éléments en vue d'accorder des moyens supplémentaires à notre territoire, à l'occasion de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2022.